



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3598

Approbation d'une convention d'une durée d'un an entre la Ville de Lyon et le Musée
Urbain Tony Garnier

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3598 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'UNE DUREE D'UN AN ENTRE
LA VILLE DE LYON ET LE MUSEE URBAIN TONY GARNIER
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association du Musée Urbain Tony Garnier, créée en 1992, a pour objectif la promotion du Musée et de l'œuvre de Tony Garnier, architecte dont les réalisations ont marqué l'histoire de Lyon et constituent un élément majeur du patrimoine lyonnais.

Le Musée est composé de 25 peintures murales réalisées sur les murs pignons des immeubles de Grand Lyon Habitat, assorties d'une signalétique d'interprétation en direction des publics, d'un appartement-témoin des années 30 et d'un espace d'accueil au public (boutique, espace d'exposition, salles pédagogiques).

La Ville de Lyon accorde le plus grand intérêt aux actions mises en place par cette association, car elles participent au développement économique, social et culturel du quartier des Etats-Unis à Lyon 8° et au rayonnement du territoire lyonnais.

Par délibération du 22 avril 2002, le Conseil municipal a approuvé une convention d'objectifs entre le Musée Urbain Tony Garnier et la Ville de Lyon, signée le 7 mars 2003, qui prévoit notamment l'attribution d'une subvention de fonctionnement, inscrite chaque année au Budget de la Ville de Lyon.

Cette convention a été établie pour une durée de trois ans, avec possibilité de reconduction tacite par période d'un an, au terme de la troisième année. Ainsi, le renouvellement tacite de cette convention intervient chaque année, depuis 2003, sans qu'aucune précision n'ait été donnée quant à son terme.

Dans un souci de mise en conformité juridique et afin de mettre fin au principe de renouvellement tacite à durée indéterminée des conventions, celle-ci a été résiliée, avec date d'effet au 7 mars 2018.

Afin de pouvoir attribuer, en 2018, la subvention individualisée de fonctionnement votée au Budget Primitif par le Conseil municipal le 18 décembre 2017, à hauteur de 75 000 €, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour l'année 2018 entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier. Cette convention annuelle permettra à la Ville de Lyon d'engager une réflexion, en concertation avec l'association, en vue de l'établissement de la future convention cadre pluriannuelle.

Cette convention prendra effet dès sa signature, courant février, afin de pouvoir verser à l'association le premier acompte de subvention de fonctionnement (50 %) au plus tôt et se conformer au calendrier de versement habituel.

Elle intégrera également une clause spécifique pour le versement de la subvention individualisée d'investissement relative au petit entretien des murs peints et de leur signalétique.

Depuis 2008, la Ville de Lyon attribue à l'association, chaque année, une subvention d'investissement pour la réalisation de différentes interventions nécessaires à la conservation des murs peints (lavage, nettoyage, reprise des peintures, retouches ponctuelles des supports, remise en état des textes de présentation), étant précisé que le mandatement de cette subvention intervient sur présentation des factures acquittées relatives aux travaux entrepris sur les murs peints.

Pour l'année 2018, la subvention, votée au Conseil municipal du 18 décembre 2017, s'élève à 9 500 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association du Musée Urbain Tony Garnier est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER